

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

NOTICE SUR LES PRINCES DÉMÉTRIUS ET PIERRE GALITZIN.

Un homme auquel sa naissance, sa fortune, une haute intelligence et une éducation brillante promettaient tout ce que la terre peut offrir de jouissance, tout ce que le monde appelle bonheur, a terminé sa laborieuse carrière en 1840, sous le nom modeste de Smith, à l'âge de 71 ans, dans un coin obscur de l'Amérique septentrionale, dans une des vallées les plus retirées des monts Alléghaniens. Il était prêtre et missionnaire : son rang, il l'avait oublié ; sa fortune, il s'en était dépourvu en faveur des pauvres ; son activité et ses talents, il les avait consacrés, pendant près de quarante-cinq ans, à la propagation de l'Évangile ; souvent il écrivait, mais, plus souvent encore, il allait, la croix en main, répandre la bonne nouvelle parmi les peuplades ignorantes, au centre desquelles son zèle et sa charité l'engageaient à demeurer. Comme auteur, il est justement apprécié en Angleterre et en Amérique. Un de ses meilleurs ouvrages est : *La défense du principe catholique*. Il écrivait en anglais, et, quoique cette langue ne fût pas la sienne, son style est remarquable de vigueur et de modération à la fois. Comme apôtre, il a été plus grand encore : infatigable dans ses travaux, il a sauvé bien des âmes ; elles sont venues, sans doute, recevoir la sienne dans les tabernacles éternels, et porter au pied de Dieu les bénédictions et les soupirs des peuples de la Pensylvanie, qui pleurent ce pasteur vénérable. Le pauvre prêtre dont la gloire devant Dieu surpasse celle de ses ancêtres les plus renommés, le missionnaire Smith, était le prince Démétrius Galitzin, dont la famille, une des plus opulentes et des plus illustres de la Russie, s'honore à juste titre de descendre des Jagellon qui régnèrent avec tant d'éclat sur la Pologne et la Lithuanie.

Son père, après avoir occupé des postes importants dans son pays, fut envoyé comme ministre plénipotentiaire à la cour de Hollande. Il était marié à la comtesse de Schmeitan (1) et habitait La Haye, quand le prince Démétrius naquit le 24 décembre 1770.

À l'âge de 22 ans, celui-ci unissait, aux agréments extérieurs, les brillantes qualités de l'esprit, et les qualités plus solides qui naissent d'une âme généreuse et portée à l'enthousiasme ; et que ce mot n'effraie point le lecteur : nous appelons ainsi ce feu sacré qui, embrasant le cœur, conduit à tout ce qui est grand. L'enthousiasme fait le héros, il fait les martyrs, mais il fait aussi le prêtre obscur dont les prières attirent les bénédictions du ciel sur cette triste terre. Le jeune Galitzin aimait la gloire, mais il aimait encore plus la vérité ; son âme active, ardente, était avide de connaissances. Il se sentait entraîné vers cette perfection dont nous pouvons nous approcher au moyen de la grâce unie à la volonté, mais que jamais nous n'atteignons ici bas.

Pour mieux acquérir les connaissances nécessaires à la carrière qu'il devait suivre en Russie, Galitzin voulut voyager. Il traversa l'Océan et alla étudier les institutions d'un peuple libre dans les États-Unis de l'Amérique. Et c'est là, au sein des plaisirs et des succès du monde, tandis que son père impatient attendait son retour pour voir se réaliser en lui des espérances d'ambition ; c'est là, dans ce pays où la civilisation matérielle établissait son empire exclusif sur un siècle frivole, incrédule et corrompu ; c'est là que la grâce se saisit de son âme, qui n'attendait qu'un rayon divin pour s'épanouir et répandre des parfums et des trésors de vérité. Oui, la grâce se saisit du jeune prince ; elle le pénètre, le façonne et lui fait entreprendre la carrière la plus belle, la plus héroïque, — l'apostolat. Oh ! que Dieu est grand, qu'il est impénétrable dans ses voies ! Ce jeune homme aurait pu, comme tant d'autres, se lancer dans la route des plaisirs et des honneurs ; elle lui était naturellement ouverte. Il aurait pu briguer les faveurs de sa souveraine et marcher un jour à la tête des armées russes ; ou bien encore il aurait pu, courtisan athée, aspirer à l'honneur de corriger les écrits de l'impératrice, et adresser des épîtres en vers aux encyclopédistes de France : tout cela lui eût été possible, d'autant plus que son père était lui-même en relation avec les coryphées de la secte philosophique de cette époque. Dieu, dans sa miséricorde, en décida autrement.

Le prince était né dans le schisme grec ; il avait probablement hérité des ridicules préjugés que les Russes conservent encore contre l'Église catholi-

que, de ces préjugés que l'orgueil a fait naître, que l'ignorance a acceptés, que l'habitude entretient et dont le despotisme profite habilement pour se mettre à la place de Dieu et de son vicaire. Il était né dans le schisme et accoutumé au joug honteux qu'impose l'erreur, il en ignorait probablement et le poids et l'ignominie. Son âme ne s'était pas encore trouvée sous l'influence de la vérité ; mais, dès qu'elle se montra à lui, ce fut avec ardeur qu'il l'embrassa, qu'il se dévoua à sa cause, qu'il devint catholique. Ses plaisirs, son ambition, les honneurs qui l'attendaient, tout fut oublié : il se soumit avec joie aux plus grands sacrifices, et accepta sans se plaindre l'injuste persécution d'un père irrité. Celui-ci, à l'exemple de sa souveraine, lui aurait peut-être permis l'impiété, le vice ou l'athéisme : quant à la sainte religion catholique... jamais.

Cependant, fermement résolu à ne rien terminer légèrement, Galitzin chercha un conseil ; il s'adressa à Mgr. Jean Carroll, premier évêque de Baltimore, le prélat le plus distingué de l'Amérique, dont la mémoire sera toujours vénérée par tous les enfants de l'Église ; celui-ci développa avec amour cette âme si bien préparée.

Sous un tel maître, le jeune Galitzin n'eut pas besoin de grands efforts pour comprendre à quoi se réduisent toutes les questions qui séparent l'Église grecque de sa mère. Il vit qu'entre elles est un abîme, mais qu'on peut facilement le franchir ; que c'est une question humaine, historique, politique, et que, pour tout esprit juste, à moins qu'il n'ait été obscurci par le vice ou les intérêts matériels, ce n'est plus même une question.

On comprend, en effet, que, dans cette révolte où perçait le schisme, il s'agit vraiment bien peu de rites et de cérémonies. Ce n'est que dans une Église morte, dans un corps sans âme, que ces usages sont invariables. Quant à l'Église catholique, elle vit, c'est son âme qui ne peut changer ; elle peut donc être tolérante, car elle sait que les circonstances de temps et de lieu doivent amener des différences dans le culte extérieur, et, par cela seul qu'elle est catholique, c'est-à-dire universelle, elle ne demande souvent aux peuples qu'elle admet dans son sein que l'unité de foi, tout en leur accordant, lorsqu'elle le juge utile, le droit de conserver leur langue et leur liturgie. Ainsi, il ne s'agit ni du baptême par immersion, ni des pains azymes, ni de la communion sous les deux espèces, etc. Ces usages peuvent fournir un prétexte au schisme, mais jamais former un obstacle sérieux à la réunion des deux Églises. Le véritable obstacle est dans l'aveugle ambition des princes temporels, qui, pour river avec plus de force les chaînes de leurs esclaves, étendent, en dépit de la loi divine, leur despotisme jusque sur le sanctuaire. Oui, c'est là le seul point de controverse ; et c'est précisément le point le plus essentiel de la religion chrétienne ; c'est l'institution même de l'Église, son indépendance, son unité, sa sainteté ; c'est l'autorité du siège apostolique, de l'infailible jugement du chef de l'Église ; c'est la base du christianisme qui est attaquée. Quant au dogme du purgatoire, les Grecs y croient, tout en le niant, et pour la procession du Saint-Esprit, privés d'autorité ecclésiastique, ils ignorent ce qu'ils doivent en penser. La seule vraie question est donc la suprématie du siège de Rome, et nous répétons que c'est une question purement historique et politique.

En effet, l'Église de Constantinople a cru jusqu'au X<sup>e</sup> siècle (à l'exception de 30 années qu'a duré le schisme tyrannique de Photius), elle a cru tout ce que l'Église catholique a enseigné de tout temps et enseignera jusqu'à la consommation des siècles : c'est-à-dire que Jésus-Christ a donné l'infailibilité à son Église, qu'il l'a bâtie sur un roc, et que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ; que ce roc est Pierre ; que celui qui n'écoute pas l'Église doit être traité comme un païen ; que Jésus-Christ a ordonné à Pierre de paître ses agneaux et ses brebis ; qu'il lui a ordonné d'affermir ses frères ; qu'il a ordonné à ses disciples, c'est-à-dire à tous les chrétiens, d'être unis, d'être consommés dans l'unité ; enfin qu'il a dit *mon Église*, et jamais *mes Églises*.

Certes, voilà des témoignages authentiques : ce sont les paroles de Notre-Seigneur. Que l'hérésie en torture le sens tant qu'elle le voudra, jamais elle ne parviendra à le changer. Et lorsqu'après avoir lu ces divines paroles on vient à en voir la réalisation dans une suite non interrompue de 1500 ans ; lorsqu'on voit l'Église se constituer dépositaire, gardienne et dispensatrice de la vérité, sous la présidence de saint Pierre, et se maintenir telle sous tous ses successeurs ; lorsqu'on lit les ouvrages des plus grands écrivains et des plus saints personnages de tous les siècles, on est tenté de se demander comment il se fait qu'il y ait des hérésies et des schismes, et on ne la

(1) Ami de l'illustre comte de Stolberg, et morte en odeur de sainteté. C'est à ses prières, sans doute, que son fils a dû les faveurs spéciales dont Dieu l'a comblé. Espérons que les prières de celui-ci attireront à leur tour ses grâces sur sa patrie, ou au moins sur sa famille.

croirait pas possible, si on ne voyait dans les saintes Ecritures qu'il faut qu'il y en ait.

Au reste, soyons justes: les Grecs n'ont pas toujours nié la nécessité du chef visible de l'Eglise, et il n'y a pas très-longtemps qu'ils se permettent ce blasphème. La seule chose qu'ils aient niée depuis le xie siècle, c'est que le Pape fût ce chef; ils prétendaient que ce devait être le patriarche de Constantinople, et cette prétention, quelque ridicule qu'elle soit, n'est pas difficile à comprendre.

Aujourd'hui, le patriarche est loin de vouloir étendre son autorité sur toutes les Eglises schismatiques, ses décrets seraient, en effet, bien mal reçus par le synode de Saint-Petersbourg ou par celui d'Athènes. Au reste, cela doit être ainsi: la force inévitable des choses entraîne toujours davantage les schismes grec et russe à se rapprocher du mensonge protestant. Une fois hors de l'arche, on peut, pendant quelque temps, lutter avec les flots; il faut finir par être englouti.

Tout ce que nous venons de dire et bien plus encore (car la matière est immense, et nous sommes forcés de nous restreindre), tout cela, le jeune Galitzin le comprit facilement; il fit son abjuration, et bientôt, de plus en plus touché par la grâce, il entra au séminaire de Baltimore fondé par des prêtres français, que la révolution avait chassés de leur pays. Enfin, le 19 mars 1795, il reçut les ordres de Mgr. Carol, son vénérable directeur.

Une fois prêtre, Démétrius Galitzin aurait pu aller à Rome, où son rang, ses lumières, surtout ses vertus et sa piété, lui eussent ouvert le chemin des plus hautes dignités ecclésiastiques; mais non! il s'est donné à Dieu sans réserve, et Dieu, qui sait ce qu'il faut à chacun de nous, achèvera son œuvre selon sa sainte volonté.

Il quitte Baltimore, il s'enfonce dans la Pensylvanie, et après avoir exercé son ministère dans une campagne dépendante du collège de Georgetown, il se retire, sous le nom de Smith, dans les régions les plus solitaires des monts Alléghaniens: c'est là qu'il établit son centre d'activité, qu'il commence son œuvre apostolique. D'abord il ne s'occupe que de quelques pauvres familles, abruties par l'ignorance et vivant éparses dans ces déserts. Mais bientôt, grâce à son zèle, on arrive de toute part; les déserts se peuplent, et Galitzin se voit entouré d'un immense concours de fidèles, heureux de remettre à ce vigilant pasteur la direction de leurs âmes. Telle fut sa solitude pendant quarante-cinq ans.

Enfin, le 6 mai 1840, comme nous l'avons dit au début de ce récit, cet homme si grand d'humilité quitta la terre pour aller présenter à l'Eternel une vie sanctifiée par la foi la plus productive, par les œuvres les plus éclatantes et les plus cachées tout ensemble.

Sa dépouille mortelle repose dans une des solitudes où il a vécu; sa tombe, baignée à présent des larmes de la douleur et de la reconnaissance, sera vénérée dans les siècles futurs, et les habitants des monts Alléghaniens iront y demander des grâces au Dieu de toute miséricorde.

Un autre prince Galitzin a également abjuré le schisme pour revenir à l'unité catholique, au sein de laquelle il vient de mourir.

Le prince Pierre Galitzin, né à Saint-Petersbourg le 25 juin 1792, du prince Alexis et de la comtesse Alexandrine Pratassoff, fut tenu sur les fonts baptismaux par l'impératrice Catherine II. Il descendait en ligne directe du célèbre maréchal Galitzin, dont la bravoure et la présence d'esprit sauvèrent d'une défaite complète l'empereur Pierre I, à la bataille de Poltava, et qui depuis, par la victoire qu'il remporta à Leskai, réunit à l'empire une partie de la Finlande. Honorant dans l'arrière-petit-fils les mérites de son aïeul, l'auguste marraine déposa sur le berceau de son fils un brevet de capitaine, qui, plus tard, fut annulé par Paul I.

La révolution française, qui semblait avoir pris à tâche de jeter dans tous les pays de la terre l'épée de sa population, comme si elle avait voulu se faire pardonner ses fureurs intérieures en produisant au dehors le spectacle de toutes les vertus qui s'allient avec le caractère français, avait poussé en Russie beaucoup de ses prêtres et de ses nobles, qui y reçurent l'accueil le plus distingué. Les premiers payèrent l'hospitalité qui leur était accordée, en naturalisant sur ce sol inculte encore les connaissances religieuses et scientifiques qu'ils y importèrent; les autres, en le défendant au prix de leur sang. Saint-Petersbourg acquit ainsi, dans MM. Mercier, Salandre, Gandon, et dans l'abbé Nicole surtout, des instituteurs précieux pour sa jeune noblesse, et la famille de Galitzin ne fut pas la dernière à en profiter. Le prince Pierre, élevé et instruit par M. Salandre, conserva toujours à ce savant et sage instituteur la plus affectueuse reconnaissance. Le bon abbé aimait souvent à se rappeler le jour où, se trouvant aux Tuileries, il se vit tout à coup pressé dans les bras et serré sur le cœur d'un officier russe, qui s'était élancé du milieu de ses camarades, et dans lequel il reconnut le prince Pierre, son élève.

En 1817, le prince se donna une compagne, dans la comtesse Zlotnieka, qui, la première, ouvrit les yeux à la vérité catholique. Le zèle de la princesse ne tarda point à la faire connaître et aimer de son époux. Scrupuleux observateur des préceptes de l'Eglise, assidu aux pratiques de la piété la plus solide, le prince Pierre donnait à sa famille l'exemple d'une vie irrépréhensible aux yeux des hommes, sainte aux yeux de Dieu, lorsqu'il mourut à Paris le 28 octobre 1842.

La famille de Galitzin n'est pas la seule qui, dans ces derniers temps, ait consolé l'Eglise par la conversion de plusieurs de ses membres; et nous savons qu'il s'opère, en ce moment, en Russie, une réaction catholique dans les rangs les plus élevés de la noblesse.

#### CONSERVATION DES FRUITS SANS LES CONFIRE NI LES SÉCHER.

On cueille les fruits par un temps sec et on les couvre avec soin de papier que l'on attache avec du fil. Au moyen de ce fil, dont on a les extrémités dans la main, on plonge les fruits dans un bain de cire maintenue en fusion. Aussitôt que le papier est entièrement recouvert d'une couche de cire on retire les fruits, qui par ce moyen sont préservés du contact de l'air. On peut conserver ainsi des melons, concombres, etc. Quand on veut expédier ces fruits, on les enveloppe dans du papier ordinaire et on les empalle dans des caisses ou barils contenant du son ou de la sciure de bois.

#### JOURS DU DÉPART DE LA MALLE ANGLAISE DE MONTRÉAL.

Le steamer laisse Halifax.

Clôture de la Malle à Montréal.

3 février,	23 janvier, à quatre heures et demie P. M.
3 mars,	20 février, do
3 avril,	22 mars, do
3 mai,	18 avril, do
18 mai,	11 mai, à trois heures P. M.
3 juin,	28 mai, do
18 juin,	12 juin, do
3 juillet,	27 juin, do
18 juillet,	12 juillet, do
3 août,	27 juillet, do
18 août,	12 août, do
3 septembre,	28 août, do
18 septembre,	12 septembre, do
3 octobre,	27 septembre, do
18 octobre,	12 octobre, do
3 novembre,	28 octobre, do
18 novembre,	11 novembre, do
3 décembre,	22 novembre, à quatre heures et demi P.M.
18 décembre,	6 décembre, do

#### BULLETIN.

##### Nouvelles diverses — Etats-Unis. — Question ministérielle.

Nous croyons pouvoir assurer que le *Times* était mal informé quand il a publié "que les MM. du Séminaire de St. Sulpice avaient bien voulu mettre à la disposition de Son Excellence le gouverneur général, le grand édifice "situé au pied de la montagne, connu sous le nom de ferme des prêtres." Nous apprenons que M. le Supérieur vient de répondre d'une manière négative à la proposition ou demande qui lui en avait été faite dernièrement par M. Killaly.

On attend de jour en jour à Montréal la décision définitive du gouverneur relativement au choix des places pour bâtir la chambre et la maison du gouvernement.

La plupart des journaux de Québec prennent fuit et cause contre M. Sécretan, éditeur du *Quebec Herald and Catholic Advocate* qui vient de faire une sortie acerbe contre l'hon. Caron qu'il accuse d'avoir retardé l'assemblée de la Délivrance, d'en avoir pris la présidence de lui-même et surtout d'avoir refusé arbitrairement à lui M. Sécretan la permission de proposer une résolution exprimant le désir de voir revenir M. Papineau. Sa proposition ne paraît pas avoir fait fortune, non à cause de M. Papineau, mais parce qu'elle a paru inopportune à l'assemblée, composée de toutes les croyances politiques et pour cela capable d'en paralyser les heureux effets.

Le *Britannia* est arrivé à Halifax le 18, et à Boston le 21, apportant la malle d'Angleterre. Nous avons reçu nos journaux trop tard pour en faire des extraits aujourd'hui. D'ailleurs les nouvelles qu'en tirent les papiers de Boston sont de peu de conséquence. La question du rappel et celle de M. O'Connell sont encore à peu près au même point que nous les avons vues dans notre dernier numéro.

La discussion relative à l'occupation du territoire de l'Orégon, dans le Congrès des Etats-Unis, a été résolue négativement par 31 voix contre 14. Ce qui a déterminé cette résolution, c'est la nouvelle de la prochaine arrivée, à Washington, d'un ministre anglais, M. Pakenham, muni de pleins pouvoirs pour résoudre la question des frontières du Sud-Ouest. C'était la première discussion terminée par les Sénateurs depuis l'ouverture de la session. De son côté la chambre des représentants n'était encore parvenue à clore qu'une seule des mille affaires soumises à sa discussion. La division paraît se mettre dans les rangs des démocrates, surtout à l'égard de la révision du tarif. Quelques journaux se fatiguent des lenteurs de leur système de gouvernement. Voici à ce sujet une réflexion du *Courrier des Etats-Unis*.

« Ces tribulations, inhérentes au système de doubles et triples rouages sur lesquels la machine des gouvernements représentatifs a été montée par les mécaniciens politiques des temps modernes, ont inspiré de spirituelles réflexions à un de nos confrères de New-York, l'*American*, qui a le bonheur d'être assez natif pour pouvoir faire du bon sens et de la logique sans se le voir imputé à crime. Ces réflexions de l'*American*, que nous allons transcrire, lui ont été inspirées par une machine parlante que vient d'exécuter un Allemand. — « Cela est, s'écrie le journaliste ; nous l'avons vu, nous l'avons entendu ; une machine parle ! Nous l'avons entendu dire : « *M. Speaker* ». L'un ton si distinct qu'aucun *Speaker* (président de chambre) n'eût manqué de lui prêter son attention. Ensuite la machine a parlé tantôt en allemand, tantôt en anglais, tantôt en latin... Les tons n'étaient pas très naturels, mais les syllabes et les mots l'étaient. Derrière la machine était assis son inventeur ingénieux et patient, M. Faber, jouant comme devant un piano, sur seize clés qui suffisent à produire le langage. Pendant quatorze ans, il a travaillé à cette invention. La lettre l'est celle dont il a eu le plus de peine à faire rendre le son ; il n'y a réussi qu'au bout de sept ans... Enfin il a fait un homme. Maintenant, pour revenir au congrès et aux dangers que va lui faire courir cette invention, il sautera aux yeux de tous ceux qui en verront le modèle qu'un état n'a plus désormais qu'à acheter un nombre de ces hommes de bois et de caoutchouc, égale à celui de ses représentants, à les envoyer par la malle poste à Washington, avec un organiste muni de ses *instructions législatives*. Cette théorie de la représentation nationale sera la dans son mode d'application le plus parfait. L'organiste, réunissant les 15 votes de la représentation de la Virginie, ou les 34 de New-York en une seule clé, pourra toujours donner une expression unanime des opinions de l'*Empire State* ou du *Old Dominion*. Les avantages de ce système seraient innombrables. On y gagnerait 1°. en bon marché, puisqu'on n'aurait besoin que d'un homme buvant et mangeant, pour chaque état ; 2°. en morale, car ces représentants ne se griseraient pas, ne joueraient pas et ne convoiteraient pas les femmes de leurs voisins ; 3°. en unanimité ; 4°. en décorum, car ces particuliers n'auraient ni têtes ni mains pour manier le pistolet, le couteau à la *bowie* ou la carabine. » Il y aurait à signaler, dans l'emploi de ces législateurs automatiques, bien d'autres avantages que ceux exquisés par notre malin confrère, mais nous laissons, à l'imagination de nos lecteurs le soin de développer cette thèse de réforme politique et *humanitaire*. »

Les rapports des différents états de l'union constatent de plus en plus le déficit de leurs finances. On estime à plus de deux cent millions de *dollars* la dette des Etats-Unis.

Les journaux du pays s'occupent toujours plus ou moins des graves questions soulevées par la résignation de l'ex-ministère, concernant les motifs qui pouvaient déterminer les ex-ministres à cette démarche, et la position que M. Viger a prise. Un correspondant du *Canadien*, signé X, discute la conduite de ce dernier et analyse les faits qui ont eu lieu lors de la résignation des premiers et qui ont déjà été à peu près tous publiés. C'est à ce correspondant du *Canadien* que l'*Aurore* fait allusion dans l'avant-propos de son article communiqué que nous reproduisons plus bas.

La *Minerve* de jeudi dernier dans un long article éditorial répond à un pamphlet qui a paru d'abord dans le *Montreal Gazette*, et qu'elle attribue à M. Wakefield. Elle combat surtout cette proposition qu'elle dit faire le fond du pamphlet : « qu'une résignation de ministres n'est pas justifiable, si elle n'a lieu sur un fait ou sur un acte déterminé. » Elle argumente ensuite contre la publication précitée pour détruire l'assertion que « Sir C. Metcalfe ne pouvait se rendre à la demande de ses ministres et que toute promesse ou engagement de sa part l'aurait rendu passible d'une mise en jugement en « Angleterre, » enfin elle prétend que « les ministres ont rempli toutes les formes nécessaires, et n'en ont omis aucune d'où puisse naître une infraction « à notre système constitutionnel. » Cependant elle finit par dire :

Quant à l'autorisation de communiquer leurs raisons à la chambre, c'est une injure faite aux ex-ministres, que de supposer qu'ils n'avaient pas eu cette autorisation, lorsqu'ils ont déclaré en chambre, par la bouche de M. Baldwin, que Son Excellence Pa leur avait donnée. La réponse de Son Excellence fait voir clairement qu'ils étaient autorisés, et la protestation qu'elle contient n'est pas dirigée contre la permission de donner leurs explications, mais seulement contre la *tenue* de ces explications. Il n'y a pas à se méprendre là dessus, et toutefois si les ministres avaient pu à l'avance supposer qu'on leur aurait fait un crime de s'être fîés à la bonne foi, à la parole du représentant de Sa Majesté, PEUT-ÊTRE AURAIENT-ILS CRU DEVOIR DEMANDER UN ÉCRIT, n'eût-ce été que pour confondre d'odieus soupçons et fermer la porte à la subtilité.

« Le siège de l'hon. D. B. Viger, dans la chambre d'assemblée est-il devenu vacant par son acceptation de la place de conseiller exécutif ? » Cette question, que la *Minerve* avait résolue affirmativement dans son numéro du 21 décembre dernier, est relevée et décidée d'une manière toute contraire par un correspondant de la même feuille, dans son numéro du 18 de ce mois :

« Si ceux qui pensent autrement, dit-il, s'étaient donné la peine de lire l'acte passé par la législature des deux provinces réunies dans l'année 1842, étant la 6e. Victoria ch. 2, ils auraient pu se convaincre que le siège d'un membre ne devient vacant que lorsqu'il accepte une place de profit de la Couronne, ou des fonctions de Commissaire qui le rendent comptable de *devoirs publics*. »

« L'acte de la 4e. année de Guillaume IV. ch. 32, a servi de modèle à celui qu'on vient de citer, ou plutôt ses dispositions ont été adoptées textuellement pour les deux provinces depuis leur réunion. »

L'éditeur du journal précité, dans son numéro du 22, a prétendu que son correspondant avait mal interprété le statut de la 6e. Victoria, parce que « ce statut, dit-il, en reconnaissant que dans ces deux cas, le siège d'un membre serait vacant, n'a pas entendu restreindre, et n'a pas non plus restreint à ces deux cas seulement la vacance du siège. » Ensuite rappelant la décision de la chambre, à l'occasion de M. Mondelet dont le siège fut déclaré vacant parce qu'il avait accepté une place de conseiller exécutif, il prétend que M. Viger se trouve dans la même position qu'était alors M. Mondelet. Il soutient que la position de M. Viger est encore plus défavorable. La raison qu'il en donne c'est, qu'en 1832 il n'y avait point de *liste civile* et presque pas de fonds à la disposition de la couronne, tandis qu'aujourd'hui une liste civile de £75000 sterling est accordée à la couronne par l'acte d'union, le tout payable sur des warrants du gouverneur. Il va plus loin, il doute même si le gouverneur a le droit d'abolir le salaire d'un conseiller exécutif, parce que la somme de £3,000 est expressément mise à part pour le *Conseil exécutif*, cédule B., et qu'il faut que le gouverneur en ait un. Il cite pourtant la 53e. clause de l'acte d'union qui dit : « Il sera loisible au gouverneur d'abolir aucun des offices mentionnés dans la cédule B., ou de changer (to vary) les sommes appropriées à aucun des services (services) ou fins (purposes) spécifiés à la dite cédule B. » Enfin il prétend que quand M. Viger a accepté l'office de conseiller exécutif, un salaire de £100 était attaché à cet office, que le gouverneur peut changer ce salaire, mais qu'il est douteux qu'il puisse l'abolir en entier, que les fonctions des conseillers exécutifs sont des *fonctions salariées* aux yeux de la loi, et que la chambre, dans son vote de crédit, l'a regardé comme un office salarié à l'époque où M. Viger l'a accepté.

Le correspondant revient à la charge dans la *Minerve* du 25 :

« On demande quelle différence il y a entre la position de M. Viger et celle de M. Mondelet, dont le siège fut déclaré vacant quand il devint membre du conseil exécutif.

« Le fait suivant, qui ne peut être contesté, servira de réponse à cette question. Non-seulement M. Viger ne reçoit de salaire d'aucune espèce, pas même celui de cent livres courant attaché à la charge de conseiller exécutif, quand M. Mondelet l'accepta, mais qui depuis se trouve aboli par un ordre du gouverneur antérieur à l'entrée de M. Viger dans ses fonctions comme membre du conseil exécutif. Il est inutile de s'arrêter plus longtemps sur un fait propre à faire ressortir la différence essentielle entre la situation de M. Viger et celle de Mondelet. Ces deux situations n'ont aucune ressemblance ; quel qu'intérêt qu'on ait à en découvrir une, elle n'existe pas.

« Quant au droit de la part du gouverneur d'abolir ce salaire, il ne peut guères être revuqué en doute par ceux qui liront attentivement la section 53 de l'acte d'Union. Quelque soient les doutes du rédacteur de la *Minerve* à ce sujet, il lui est facile d'en trouver l'éclaircissement dans cette partie de notre acte constitutionnel. On doit même croire, d'après ce qui s'est dit, que l'ex-ministère avait reconnu lui-même ce droit du chef de l'exécutif, qu'il tient au reste de l'acte constitutionnel. En effet la section ci-haut citée lui confère le pouvoir de changer (to vary) le salaire attaché à une charge et de l'approprier pour un autre objet du service, ce qui assurément implique le droit de l'abolir pour cette charge. Du reste entre abolir une charge même et en retrancher le salaire, la différence est grande. Le gouverneur pourrait très-bien posséder le pouvoir de retrancher le salaire des conseillers exécutifs sans avoir celui de soustraire leur charge.

« Le rédacteur de la *Minerve* demande encore si *sous un point de vue de droit purement constitutionnel*, (ce sont ses termes,) M. Viger se trouve aujourd'hui vis-à-vis de ses électeurs dans les mêmes rapports et relations qu'il était en 1841, quand il fut élu.

« La réponse à cette question est encore ce semble facile.

« Ceux qui prétendent que son siège est devenu vacant ne peuvent se fonder *sous un point de vue de droit constitutionnel*, que sur son acceptation d'une place de conseiller exécutif. Comme nous avons une loi particulière qui spécifie les cas où l'acceptation d'une place de la couronne de la part d'un membre rend son siège vacant, rien de plus juste, même *sous un point de vue de droit constitutionnel*, que de recourir aux dispositions de cette loi, puisqu'elle forme notre droit constitutionnel sous ce rapport et pour cet objet. Il faut donc s'assurer si d'après cette loi, M. Viger peut être soumis à l'obligation de se présenter de nouveau à ses constituans à raison de la place qu'il a acceptée. Il est évident que si elle n'est pas une de celles désignées par le statut comme faisant vaquer son siège, si au contraire cette place est

aux termes de ce statut exempté d'une réélection, on ne pourra pas assurément, même sous un point de vue de droit constitutionnel, prétendre que son siège ait jamais vaqué. Autrement il faudrait se mettre en opposition à la loi, en refusant à un citoyen, une exemption, un droit qu'elle croira devoir lui assurer; ce qui ne peut se concevoir au point de vue constitutionnel. Le rédacteur de la *Minerve* qui lui a refusé, au correspondant, toute connaissance de droit constitutionnel, en est trop imprégné lui-même pour avouer une prétention aussi injuste. Eh bien! la charge acceptée par M. Viger n'est point une place de profit, le salaire qui ci-devant y était attaché non-seulement n'est pas perçu par M. Viger, mais était aboli dès avant son entrée dans les fonctions de Conseiller Exécutif. Dès lors il semble qu'il ne faut pas un grand effort de logique pour arriver à cette conclusion, qu'au point de vue légal et constitutionnel, M. Viger se trouve toujours vis-à-vis de ses électeurs et par ce rapport à son siège dans les mêmes rapports, les mêmes relations, suivant les expressions du rédacteur, puisque la loi a voulu que ce siège ne pût être vacant, quand la place acceptée n'est pas de profit."

Nous avons reçu hier le pamphlet de M. D. B. Viger, annoncé par l'*Aurore* ces jours derniers. Pour aujourd'hui nous n'avons que le tems de donner à nos lecteurs le titre, la division et l'avertissement de ce document.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ET M. DENIS BENJAMIN VIGER, ETC.,  
En deux parties.

Première partie.—Observations sur les procédés de la Chambre relatifs à la Résignation des Ministres.

Seconde partie.—Résumé d'observations faites en Chambre, par M. Viger, sur le 2 décembre 1843, dans son discours relatif à la demande d'une Adresse en faveur des Ministres résignataires.

#### AVERTISSEMENT.

On m'a reproché, d'une manière plus qu'amère, le parti que j'ai pris dans la discussion des questions soulevées par la résignation de la plus grande partie des Membres de notre Ministère.

Si j'ai senti la nécessité de rendre compte de ma conduite à cet égard, j'ai pensé qu'on ne pourrait guère se résoudre à me condamner sans m'entendre. Je n'étais pas dans l'erreur en jugeant mes compatriotes incapables de cette injustice.

Ils pourront voir que je n'ai pas mérité de perdre leur estime qu'on m'aurait voulu ravir. Je dois dire de mon côté que, depuis cette époque, j'ai reçu d'un grand nombre d'entr'eux, surtout parmi ceux qui m'avaient jugé digne de leurs suffrages, des marques de bienveillance qui leur donnent de nouveaux titres à ma reconnaissance.

Dans la Chambre je me suis trouvé dans la nécessité de repousser plus d'une accusation sérieuse. Elles se sont multipliées beaucoup depuis. L'une des plus graves, parmi ces dernières, est celle que ma conduite, dans cette circonstance, était de nature à semer la division parmi les véritables amis de l'ordre et des principes d'un Gouvernement protecteur, et c'est sur le prétexte que l'union seule fait leur force, que la discorde affaiblirait, que même elle pourrait détruire.

Mais pour un corps, un peuple, un Gouvernement plus que pour un particulier, la fin ne peut justifier les moyens. Lorsqu'il est question de défendre leurs droits, l'union des citoyens doit, pour leur être de quelque avantage, avoir pour base un principe juste et moral, quelque chose de légal et de constitutionnel. On doit dire la même chose des moyens qu'ils employent pour les soutenir. J'étais persuadé, que la démarche à laquelle je m'opposais, n'ayant pas ce caractère, les résultats n'en pouvaient qu'être pernicieux.

Toutes les démarches relatives aux Ministres étaient fondées sur la permission qu'ils se supposaient, par rapport à des sujets de délibérations sur lesquels ils sont tenus par serment de garder le secret, de donner leurs explications, d'un côté; de l'autre sur deux documents trop connus pour qu'il soit nécessaire ici de les signaler d'une manière particulière.

Mais cette permission n'avait pas d'existence, les Ministres n'avaient pas pris les moyens de l'obtenir.

En la supposant réelle, même par écrit (ce que personne n'a prétendu), donnée sans réserve, ils n'en pouvaient faire usage sans perdre de vue leur devoir; ils avaient même, au lieu d'une permission, la réponse du Gouverneur qui se terminait par une protestation formelle contre le mode d'explication projeté.

Pour les documents mis devant la Chambre contre toutes les règles; et l'usage Parlementaire, elle n'avait nullement le droit d'en prendre connaissance. D'ailleurs ils ne pouvaient, sous quelque rapport qu'on pût les envisager, fournir un prétexte, même simplement plausible, à l'adresse demandée par les partisans des Ministres en leur faveur.

Par dessus tout, j'ai soutenu qu'on ne devait pas tenter de faire d'erreurs évidentes, des principes; que l'oubli de solennelles obligations, même du plus saint des devoirs, ne pouvait servir de base aux libertés publiques; qu'il n'était pour elles de véritable appui que la justice, tandis que l'immoralité saignait les Peuples au joug de la servitude.

Pourrais-je me persuader que ces sentimens ne trouveraient pas d'écho dans le cœur de mes compatriotes?

C'était-là quelques-uns de mes motifs pour élever la voix contre cette demande. On pourra voir si j'ai manqué de fournir la preuve de la vérité de ce que j'avais dit. Je crois pouvoir dire que je l'ai poussée jusqu'à la démonstration.

J'ai fait voir même qu'avec le système de conduite que l'on prétendait tenir dans ces circonstances, bien loin de pouvoir réduire en pratique celui du Gouvernement Responsable, aucune espèce de Gouvernement ne serait possible.

Je ne puis réclamer des faveurs par rapport à ma conduite en Chambre; je demande justice, je puis compter sur l'espoir de l'obtenir. Pour le compte que j'en rends dans ce moment, fruits de courts instans de relâche dérobés, pour ainsi dire, à des fonctions laborieuses, je crois pouvoir solliciter l'indulgence de mes concitoyens sur les défauts qui se rencontrent dans sa composition.

Pour les accusations dont je suis devenu l'objet, je me crois permis le désir d'une vengeance, celle que leurs auteurs, en voyant que je ne les méritais pas, se voyent forcés de les regretter.

D. B. VIGER.

Kingston, Janvier 1844.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

### COCHINCHINE.

*Souffrances des Missionnaires français.*—Dans un numéro du 31 mai, le *Spectator* de Madras rapporte du *Singapore Free Press* un article où nous trouvons le récit détaillé des souffrances qu'ont endurées pendant leur captivité en Cochinchine les cinq missionnaires français que la corvette l'*Héroïne* a arrachés à une mort certaine. En lisant cette relation, qui tire les larmes des yeux, on ne sait trop qu'admirer, ou de l'impassible résignation qu'opposaient à la furie de leurs bourreaux ces dignes ministres de notre religion, ou de la religion elle-même qui peut inspirer à ceux qui la servent une patience et une fermeté miraculeuses.

"Dans le cours de cette semaine, dit le *Free Press*, la corvette française l'*Héroïne*, commandée par M. Levéque, est arrivée dans ce port, venant de Cochinchine, ayant à bord cinq missionnaires français, appartenant à la société des Missions-Etrangères de Paris, qui a ici une succursale où ces dignes ecclésiastiques ont trouvé l'accueil le plus hospitalier. Tous les cinq étaient en Cochinchine, prisonniers, chargés de fers, et en butte aux plus cruels traitements, quand l'*Héroïne*, au retour de sa croisière en Chine, jeta l'ancre dans la baie de Turon pour exiger leur élargissement. Les deux premiers, MM. Bergeux et Galy, avaient été arrêtés le 11 avril 1841, dans un village appelé Phuc-Dac, de la province de Ninp-Binh, distant de près de 450 milles de Hué, capitale de l'empire cochinchinois. Après avoir été chargés de coups de la manière la plus brutale, ils avaient été renfermés dans une cage étroite et transportés à la capitale, où il leur fallut vingt jours pour arriver. Là, à plus de trente fois différentes, on les fit comparaître devant les mandarins, et on les frappa de verges avec tant d'inhumanité, qu'à chaque coup le furet faisait jaillir le sang et quelquefois même emportait des lambeaux de leur chair. On les menaçait en outre de les torturer avec des tenailles qu'on faisait rougir au feu sous leurs yeux, et ce supplice leur aurait été infligé, sans l'absence du juge qui préside à ce châtement. Les mandarins employaient tous les moyens pour forcer ces malheureux prêtres à renoncer à la religion dont ils se proclamaient les ministres, et à fouler aux pieds l'emblème sacré de leur foi; ce à quoi les missionnaires se refusaient énergiquement, baisant dévotement le crucifix qui leur était présenté. On leur proposa ensuite de se maier, leur promettant qu'à cette condition le roi de Cochinchine leur pardonnerait d'être venus dans son royaume sans permission, offre que les pieux missionnaires rejetèrent avec horreur. Ils furent enfin condamnés à mort; la sentence portait qu'ils seraient décapités dans les premiers jours d'octobre 1841, et que leurs têtes, fichées au bout d'une pique, seraient exposées trois jours durant dans le marché public. Les juges pressaient leur supplice, mais le roi répondit à leurs représentations: "Ils mourront quand je l'ordonnerai." En Cochinchine, aucune sentence de mort ne peut recevoir son effet sans la sanction du roi, et dans cette circonstance les malheureux condamnés presumèrent que les opérations des forces britanniques en Chine n'étaient pas étrangères au délai qui leur était accordé.

M. Charrier, le troisième, fut pris le 5 octobre 1841, et, comme ses frères, mis dans une cage, où on le garda dix-neuf jours. Il fut publiquement fouetté en présence du préfet de la province, ayant au cou une lourde cage du poids de quarante livres, plus une chaîne de vingt livres, et dans cet état il fut transféré à la capitale, où il arriva le 26 novembre 1841. Pressé d'apostasier, il fut plusieurs fois battu de verges, et, sur son refus et ses réponses courageuses aux mandarins, il fut condamné vers la fin de janvier 1842 à perdre la tête. Le roi s'interposa, sachant qu'à cette époque se trouvaient sur les côtes de Chine des bâtimens de guerre français.

Les deux derniers MM. Miche et Duclos ne furent saisis que le 16 février 1842, dans une province du royaume de Feu, à six jours de marche des frontières de la Cochinchine. Ils subirent le même traitement que les autres, et la *cungue* autour du cou, les mains liées derrière les dos, furent conduits dans la capitale, après avoir été fouettés quatre fois de la main du bourreau. Aux mêmes sommations d'apostasier qui avaient été faites à leurs confrères, ils répondirent par les refus, et furent conséquemment condamnés à mort; mais le roi, par les motifs qu'il a été dit plus haut, fit renvoyer l'exécution de leur sentence.

La relation que donnent ces missionnaires français des interrogations

qu'ils subirent et des supplices qui leur furent infligés, contient une foule de détails aussi curieux qu'intéressants. Ils étaient enfermés dans des cellules humides, de niveau avec le sol, et confondus pêle mêle avec d'autres prisonniers rongés de vermine. Leur ration, était de 20 *farringer* de riz par mois; point de bois pour le cuire, point de vanne pour le débarrasser de la poussière, en sorte qu'ils seraient morts de faim sans les secours que leur fournisseur en cachette quelques indigènes convertis qui corrompaient le soldat de garde pour leur faire passer des provisions. Pendant neuf mois, ils gardèrent les mêmes vêtements, sans qu'il leur fût même permis de les laver; et un jour que Miche reprochait au madarin de lui avoir refusé pendant cinq mois la faible ration de riz et la petite pièce de monnaie qu'il est d'usage de donner aux prisonniers, ce dernier eut la brutalité de lui répondre: "Si tu n'a ni riz ni argent, mange de la terre." Car il est à remarquer que MM. Miche et Duclos avaient été dépouillés de tout l'argent qu'ils avaient sur eux au moment de leur arrestation.

"La captivité de MM. Berneux et Galy dura vingt trois mois, celle de M. Charrier dix-sept, et celle de MM. Miche et Duclos treize mois, et, pendant tout ce temps, ils portèrent une lourde chaîne qui, passant autour de leur cou, descendait jusqu'à leur ceinture, d'où elle se divisait en deux branches qui allaient se rattacher à leurs pieds. Après le supplice cruel du fouet, heureux d'avoir été trouvés dignes de souffrir pour le nom de Jésus-Christ ils gardaient une contenance calme, et leur joie fut à son comble en apprenant qu'ils étaient condamnés à mourir; ils signifiaient chaque jour aux mandarins qu'ils étaient sans crainte et sans péché, et que l'heure la plus heureuse de leur vie serait celle où ils seraient appelés à répandre leur sang pour la gloire de leur sainte religion. Ce courage et cette résignation étonnaient leurs juges et ceux qui en étaient témoins. "Pourquoi ne vous plaignez-vous pas, pourquoi ne pleurez-vous pas quand on vous bat?" demandaient-ils aux missionnaires, et ils se disaient les uns aux autres que ces étrangers devaient posséder quelque charme pour être ainsi insensibles à la douleur. Maintes fois, les missionnaires entendirent les soldats qui les conduisaient à la maison des mandarins, où ils étaient battus et insultés, dire entre eux: "Ils ont plus peur que ces pères."

"Bien que le commandant de l'Héroïne n'eût point d'ordres de son gouvernement pour exiger l'élargissement des missionnaires, il prit sur lui la responsabilité de demander leur délivrance au nom de son gouvernement et de la nation française, sur leur qualité de compatriotes, dont il avait entendu les cris du fond de leur prison. Il écrivit de Turon au premier mandarin de la province, et en reçut courrier par courrier la réponse qu'il n'y avait aucun Français en Cochinchine. Le commandant de la corvette expédia alors une autre lettre, dans laquelle il citait le nom de chacun des missionnaires et la date de leur arrestation, ajoutant que si l'on ne satisfaisait pas à ses demandes, il s'avancerait sur la capitale, où il parlerait plus haut et plus ferme. Cette menace produisit son effet; le gouvernement cochinchinois se départit de son système évasif, et, après quelques explications, consentit à mettre les missionnaires en liberté. Le 12 mars dernier, leurs fers tombèrent, et le 17, ils furent conduits à bord de la corvette, où le commandant les accueillit de manière à leur faire oublier leurs souffrances passées. "Vous êtes à moi, leur dit-il, vous m'appartenez.—Oui, M. le commandant nous sommes à votre disposition, et nous n'agissons que d'après vos ordres," répondirent les missionnaires. La corvette était prête à mettre à la voile, quand vint une lettre du très révérend évêque, vicaire apostolique de la Cochinchine, qui pria le commandant de lui rendre ces missionnaires, et de les débarquer à Suche, entre la côte sud, où une embarcation viendrait les reconduire à leur mission. M. Levêque ne fut pas peu étonné de cette demande, mais n'y voulut pas répondre bien que les missionnaires joignissent leurs supplications à celle de leur chef spirituel. A leur arrivée à Singapore ils conjurèrent de nouveau le commandant de les laisser obéir aux lois de leur conscience, appuyés d'autre part par leurs frères de cette ville, mais M. Levêque leur signifia qu'il n'écouterait jamais une pareille proposition, ayant pris sous sa responsabilité de les réclamer du roi de la Cochinchine au nom du gouvernement français, auquel il entendait les remettre; cependant, vaincu par les instances, il consentit à laisser à Singapore MM. Miche et Duclos, le premier destiné par ses supérieurs à diriger le collège chinois de Pulo-Pinang, le second ne pouvant supporter les voyages par mer. MM. Berneux, Charrier et Galy doivent être ramenés en France par l'Héroïne. A bord de la corvette, les missionnaires mangeaient à table de l'état-major, qui faisait son possible pour leur faire oublier les maux qu'ils avaient éprouvés en Cochinchine. MM. Berneux, Charrier et Galy ont plus d'une fois exprimé leur espoir que nous les reverrions avant peu retourner à leur mission pour propager la foi chrétienne dans les contrées idolâtres."

M. Berneux a obtenu de M. le gouverneur de l'île Bourbon la permission de retourner à Macao, pour se dévouer aux missions de la Chine. MM. Galy (du diocèse de Toulouse) et Charrier (du diocèse de Lyon) ont été ramenés en France par la corvette la Fortune. Ils sont arrivés à Paris le 3 novembre.

## NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—La dernière Gazette Officielle du Canada contient la notice suivante en addition de celle qui a déjà été publiée.

Pour plus amples notices il est ordonné, qu'en addition aux Banques déjà

spécifiées dans la notice des arrangements pour la conduite des affaires publiques pour le département du receveur général, daté du 29 décembre dernier la Banque du Peuple et la Banque de la Cité, dans la cité de Montréal sont, depuis et après cette date, et jusqu'à plus ample avis, placées dans la même position que les Banques déjà spécifiées.

Par ordre,

19 Janvier, 1844.

E. PARENT.

*Association de la délivrance.*—Les journaux de Québec reçus aujourd'hui contiennent les procédés d'une grande assemblée qui a eu lieu dans notre ancienne capitale, pour venir en aide à nos compatriotes exilés. Son honneur le maire de Québec occupait le fauteuil, et P. J. O. Chaveau agissait comme secrétaire. L'honorable L. Massue fut nommé trésorier. Un comité fut nommé pour percevoir les souscriptions, et pendant l'assemblée une liste fut déposée sur la table qui fut bientôt couverte de souscriptions au montant de £58.

Quoique les livres de souscriptions soient en circulation à Montréal, il nous semble qu'il serait temps d'avoir une assemblée pour organiser un comité et surtout pour nommer des percepteurs dans les faubourgs. Nous espérons donc que l'association sera organisée la semaine prochaine.

Nous avons annoncé dans notre dernière feuille le don généreux de la somme de £50 fait par le directeur de la Banque du Peuple de cette ville. Il est à espérer que les autres institutions suivront ce noble exemple.

On nous dit qu'à Chambly la souscription excédera £60, et que le comité de Beauharnais fournira une somme assez ronde.

Si on a déployé beaucoup d'activité dans quelques paroisses, il en est d'autres aussi où on ne montre pas signe de vie. Mais cela viendra avec le temps!

Voici les sommes qui ont été reçues par M. Fabre depuis notre dernière publication:—

Paroisse de St. Denis, par M. Louis Pagé,	£13 2 9½
Paroisse de Terrebonne, par M. Gédéon, M. Provost,	12 10 0
Paroisse de Ste. Anne du Bout l'Isle par M. Robillard,	1 16 3
Paroisse de Maskinongé par François Bouchard, Ecuyer,	10 0 0
Paroisse de Ste. Hugues des mains de messire M.	t
Archambault, Curé,	6 7 6

Minerve.

—Les remarques d'un correspondant du *Canadien* sur M. D. B. Viger qui couvrent plus de deux colonnes de cette feuille sous la date du 19 janvier, reposent encore sur la permission supposée du gouverneur aux ministres résignataires de donner dans la Chambre l'explication des motifs de leur retraite. Après les remarques déjà publiées sur l'absence de toute permission de cette nature, il est surprenant qu'on puisse mettre tant d'assurance à l'invoquer. Ce qui se trouvait dans le *Chronicle* de Kingston du 10 janvier, nous paraît suffisant pour faire voir que toutes celles du *Canadien* relatives à cet objet, sont le fruit d'une illusion.

On dit qu'un jour dans l'une des capitales de l'Europe, on annonça la naissance d'un enfant venu au monde avec une dent d'or. Aussitôt savans se s'emparer de ce sujet pour expliquer comment la chose avait pu se faire et expliquer la possibilité d'une semblable opération de la nature. Il s'éleva sur la manière d'expliquer ce phénomène des discussions qui fournirent matière à des brochures, à d'interminables dissertations, même à des disputes vives accompagnées graduellement de remarques pleines d'aigreur suivies d'injures. Enfin quelqu'un s'avisa de mettre en question la vérité de cette nouvelle. Après des recherches il se trouva que la dent d'or n'avait pas d'existence.

La lecture des cinq colonnes de remarques qui se trouvent dans le *Chronicle* et la *Gazette* du Kingston du 3 janvier m'a rappelé le souvenir de cette aventure. L'auteur parle avec l'aplomb le plus surprenant d'une permission du gouverneur aux ministres de donner dans la Chambre des explications relatives à leur résignation. Personne encore jusqu'à présent n'a pris la peine d'examiner si réellement cette permission avait été donnée, si même elle pouvait se donner. Cette permission d'abord, n'a pas d'existence. L'idée d'un document de cette importance qui ne serait pas constaté par un écrit n'est rien moins qu'absurde. Qui pourrait se persuader que le gouverneur pût la donner d'abord générale, sans réserve, sans choix préalable, en second lieu, sans d'avance être d'accord avec ses ministres sur les faits sur lesquels les explications devraient rouler, sur leur nature et par dessus tout sur leur étendue?

Supposons cette permission donnée par le gouverneur, on peut demander comme on l'a fait dans l'*Aurore* de Montréal du 21 décembre, si des ministres, les conseillers de la couronne sous l'obligation morale du secret, se seraient pu croire, en vertu d'une pareille permission, même en la supposant par écrit, le droit de dérouler le tableau de faits comme de délibérations de cette nature, non pas seulement d'un moment ni d'un jour, mais sur des faits nombreux, de dates diverses, durant l'espace de semaines, de mois, même près d'une année, puisqu'un des ministres a pris sur lui de parler de ce qui s'était passé de ce genre sous l'administration de Sir C. Bagot.

Il ne se trouve de la part du Gouverneur de documents relatifs à la résignation des ministres que sa réponse. Elle se termine par une protestation contre le projet même d'explications qu'ils ont données, nonobstant cette protestation la même .....qui devait leur imposer silence.

Il n'en faut pas d'avantage pour fournir matière aux réflexions les plus sérieuses de la part des véritables amis du pays, quelque soit leur parti, qu'ils appartiennent à la classe de ceux qui se qualifient de réformateurs ou à celle de leurs adversaires politiques.

Communiqué à l'*Aurore*.

**Indigence.**—Il est pénible d'entendre les rapports faits sur l'indigence qui règne parmi les habitants avoisinant la ligne du Canal de Beauharnais. Avant hier, nous nous rencontrâmes avec une personne de première respectabilité qui nous peignit en peu de mots la pénible situation de ces pauvres malheureux qui furent victimes des déprédations exercées par les travailleurs du canal de Beauharnais. Les uns, nous disait-il, sont obligés de vendre leur terre à vil prix pour pouvoir subvenir à la plus pénible nécessité de leur famille à cette saison rigoureuse de l'hiver, n'ayant pu recueillir aucune récolte ; à St. Thinhôthé, entr'autres, la misère se fait sentir avec beaucoup plus de rigueur, les habitants ayant été pour ainsi dire dépouillés de tout ce qu'ils possédaient. On promet de venir à leurs secours, ajouta-t-elle, mais la souffrance est bien grande pour pouvoir attendre des secours retardataires.

Nous avons déjà donné des détails sur ces déprédations, sur la conduite de certains officiers qui se moquent pour ainsi dire des plaintes qu'on leur fait, et c'est pourquoi nous croyons devoir encore une fois appeler l'attention de l'autorité sur ces malheureuses victimes qui souffrent au milieu d'un climat si rigoureux. Comment peindre la misère qui se montre sur tous les points ;, dénués de tout, la faim, le froid, sont des maux bien difficiles à calmer sous les frimas de nos hivers glaciaux. Espérons donc qu'on fera justice à ces malheureux habitants et qu'on se hâtera de leur apporter des secours prompts, afin de rendre à la vie des hommes et des familles entières ainsi ruinés.

## IRLANDE.

—Dans une séance récente de l'association du rappel, M. O'Connell a donné lecture de la lettre suivante de M. Sturge, de Birmingham, qui appartient à la secte des quakers ou amis :

« Votre président a lu, le 16 courant, dans une assemblée du rappel, une note de moi, dans laquelle je disais que jamais les dispositions de l'Angleterre envers l'Irlande n'avaient été plus favorables. Ces dispositions se sont fortifiées au milieu des événements ; mais pour qu'elles fussent profitables, il faudrait que le peuple anglais reçut une explication bien claire du but de l'association du rappel, et que l'on se déclarât prêt à examiner et à adopter toute mesure propre à capter la bienveillance du peuple en général.

Quelques amis ardents de l'Irlande sont fort embarrassés de savoir ce que veulent les *repeaters* en réalité. Si l'on veut faire de l'Irlande une nation séparée et indépendante, il ne faut pas compter sur la coopération générale de l'Angleterre. Elle-même souffre d'une oligarchie qui cause tant de maux à l'Irlande, et il faut les efforts réunis des Anglais pour y mettre un terme.

Mais s'il s'agit seulement de donner à l'Irlande le contrôle de ses propres affaires et de laisser à la législature impériale la solution des questions d'un intérêt général, l'objet est si juste en principe et si nécessaire dans son application à l'Irlande, que je suis convaincu que le peuple anglais y adhérerait si on lui soumettait la question d'une manière bien précise. Les mesures despotiques récemment adoptées par le gouvernement, les mesures prises rapidement par les chefs du mouvement du rappel pour conserver la paix publique, l'obéissance du peuple irlandais, malgré l'irritation du moment, tout conspire à faire naître en Angleterre une disposition générale à considérer d'une manière plus équitable vos justes réclamations.

Désirant ardemment que l'on rende justice à l'Irlande, je désire vivement que l'on ne dise ni ne fasse rien qui pourrait inspirer un sentiment national d'hostilité envers l'Irlande. Je le regretterais vivement. Il est vrai que nous n'avons pas montré pour les maux de l'Irlande la sympathie qu'ils méritent ; mais les deux peuples ne sont pas ennemis : il y a un lien trop fort entre eux ; ils sont sous la verge des mêmes oppresseurs.

La manière paisible et constitutionnelle dont le peuple irlandais cherche à obtenir justice a inspiré une grande admiration, et je suis fermement convaincu que si l'on continue ainsi, les hommes sages et honnêtes de toutes les parties du royaume uniront successivement leurs efforts qui, avec la protection de Dieu, seront couronnés de succès, et en assurant à l'Irlande tout ce que ses amis les plus ardents, rangés sous la bannière du rappel, peuvent désirer, on consolidera le lien qui l'unit à l'Angleterre dans tout ce qui constitue un grand empire.

Birmingham, 29 octobre 1843.

JOSEPH STURGE.

M. O'Connell, après la lecture de la lettre de M. Sturge : « Cette lettre renferme des choses admirables, et l'association et l'Irlande entière la salueront comme un document d'une haute importance. »

M. O'Connell, en commentant la lettre de M. Sturge, a développé cette opinion que le rappel de l'union législative, loin de nuire à la puissance de l'Angleterre, ne ferait que la consolider. En terminant, il a proposé et fait adopter les résolutions suivantes qui ont dû être communiquées à M. Sturge, comme réponse à sa lettre :

« 1<sup>o</sup>. Que le but du rappel de l'union consiste à obtenir un parlement pour l'Irlande, ayant un contrôle entier sur les affaires de la nation irlandaise ;

2<sup>o</sup>. que la base du rappel de l'union est et sera toujours la perpétuelle union de l'Irlande avec la Grande-Bretagne, par l'intermédiaire de la reine Victoria, ses héritiers et ses successeurs, et par sa prérogative incontestée en paix et en guerre ;—3<sup>o</sup>. qu'une autre base du rappel de l'union sera la parfaite égalité des droits civils et des franchises pour les chrétiens de chaque secte, et qu'aucun pouvoir ne sera donné ou confié au parlement irlandais de faire une loi quelconque dérogeant aux droits civils et aux franchises en faveur d'un individu ou d'une classe, d'un symbole ou d'une profession de foi. »

Ces communications régulières et, pour ainsi dire, officielles entre les prin-

cipaux partis qui souffrent de l'organisation sociale de l'Angleterre, ne sont pas l'épave le moins curieux de la situation actuelle.

—L'opinion publique se préoccupait beaucoup du revirement qui s'est tout-à-coup opéré dans la politique du journal tory le *Times* à l'égard d'O'Connell. Cette feuille, qui s'était toujours signalée par la violence de ses attaques contre le grand agitateur d'Irlande, a changé complètement de ton, et dans un long article elle s'est efforcée d'établir que le gouvernement anglais devait mettre tout en œuvre pour terminer à l'amiable le procès qu'il a intenté à O'Connell et à quelques uns de ses amis. A cet effet, elle a très longuement exposé toutes les circonstances atténuantes qui plaident en faveur de l'illustre accusé, et dans son accès de bienveillance envers celui qu'il a longtemps traité en criminel, le journal tory s'est oublié jusqu'à avouer qu'après tout il y avait bien quelque chose de fondé dans les griefs politiques et religieux dont l'agitateur a pour but d'obtenir le redressement. Cette conversion inattendue du *Times*, qui avait été le principal provocateur des mesures de rigueur, a été naturellement interprétée comme un symptôme de faiblesse et de peur de la part du gouvernement dont il est l'organe. C'est qu'en effet, le procès que sir Robert Peel a imprudemment soulevé, menace d'être pour lui une source de très graves difficultés qui aboutiront probablement à une défaite. Et alors, O'Connell qui commençait à être fort embarrassé en voyant se grossir le flot de l'agitacion auquel, grâce à l'inaction du gouvernement anglais, il servait seul de digne, O'Connell, disons nous, reprendrait de nouveau son œuvre avec l'influence nouvelle que lui donnerait le prestige d'une persécution et d'un triomphe judiciaires. Aussi, l'agitateur porte-t-il la tête plus haut que jamais, et dans un meeting tenu au commencement de décembre il disait :

« On m'a suggéré que si je consentais à abandonner le rappel, les poursuites judiciaires seraient abandonnées, ou que, si j'étais condamné, la sentence ne serait point exécutée. Cette offre m'a été faite. J'ai tout aussitôt répondu que je ne ferais jamais un compromis sur le rappel. Je pourrais plutôt dans un dougion. (Applaudissements enthousiastes et prolongés.) Non, tant qu'il me restera un souffle de vie, je n'accepterai pas un compromis. (Nouveaux applaudissements.) Tant que je vivrai, je continuerai à proclamer les droits de l'Irlande à un parlement particulier et si je suis emprisonné, ma plume se chargera de transmettre ma pensée à mes concitoyens. (Applaudissements.) »

Ces paroles d'O'Connell, rapprochées de l'article du *Times*, sembleraient ne pas laisser de doute sur l'intention, prêtée au gouvernement anglais d'entrer en accommodement avec l'agitateur ; mais nous devons ajouter que le *Morning Herald*, qui lui aussi reçoit des confidences ministérielles, a répliqué comme suit au discours que nous venons de reproduire :

« Si M. O'Connell prétend insinuer qu'il lui a été fait aucune suggestion ou offre, directement ou indirectement, nous avons bonne raison de déclarer qu'il a émis un mensonge audacieux et délibéré. »

## CHINE.

**Ambassade française en Chine.**—Les passagers de la frégate la *Syrène*, en partance à Brest pour la Chine, sont M. le baron de Lagrenée, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire ; Mme de Lagrenée et ses deux enfants ; M. le marquis de Ferrière le Vayer, secrétaire de la légation ; MM. Tier, inspecteur des douanes ; Marey Monge, attaché à l'ambassade ; Delahante, idem ; Raymond, idem ; de Montigny, idem ; Macdonald, duc de Tarente, idem ; de la vicomte de la Guiche, idem ; Ivan, médecin de l'ambassade ; Lavollée, secrétaire de M. l'inspecteur des Douanes Tier ; Clavelin et Cornet, missionnaires ; deux femmes-de-chambre et cinq domestiques de M. et Mme de Lagrenée.

Les passagers de la corvette la *Victorieuse*, ayant la même destination, sont M. de La Roche Foucauld, ingénieur hydrographe ; Estignard, sous-ingénieur hydrographe ; Delboul, élève ingénieur hydrographe.

Les passagers de la corvette la *Recherche*, ayant aussi la même destination, sont M. Langoullart, Tuffin, Vanny et Sinquet, missionnaires.

## AMÉRIQUE.

**Chemin de fer atmosphérique.**—Le *Morning Journal* contient un article constatant le succès complet de la première application de la pression atmosphérique à la locomotion. Pendant la dernière quinzaine, dit le même journal, les trains se sont succédés de Dalkey à Kingstown avec régularité, précision, et sans la moindre apparence d'accident. Le principe est sorti du domaine de la discussion, il est désormais parfaitement établi : quel que soit le succès, on songe à de grands perfectionnements, qui doivent rendre ce motif le plus important de tous ceux mis en usage jusqu'à ce moment. Une vitesse de soixante milles à l'heure a déjà été obtenue avec facilité, et avec si peu d'inconvénients pour les voyageurs, que cette vitesse est graduellement diminuée sans qu'ils s'aperçoivent du changement. Des arrangements se font pour étendre la ligne jusqu'à Bray.

—Nous avons reçu par la Nouvelle-Orléans, des nouvelles de Mexico du 9 décembre. Des journaux mexicains annoncent le retour des commissaires yucotèques qui, après la levée du Siège de Campeche, étaient venus négocier un traité de paix avec Santa-Anna, et qui, ensuite, ne se croyant pas autorisés à accepter les conditions offertes par celui-ci, étaient allés demander de nouveaux pouvoirs à leur gouvernement. Le commandant de la station française dans le golfe avait courtoisement mis le steamer *Griffon* à la disposition des commissaires, pour les transporter à Vera-Cruz. On assure qu'ils ont reçu mission d'accéder aux offres du dictateur mexicain ; mais on

n'a d'ailleurs, que des données très vagues sur la nature du traité qui sera conclu. On ignore jusqu'à quel point l'indépendance du Yucatan y sera respectée. Il faut cependant, qu'elle le soit jusqu'à un certain point, puisqu'on assure que les efforts diplomatiques de Santa-Anna n'ont d'autre but que d'obtenir, avec le Yucatac, une trêve, jusqu'à ce qu'il puisse en faire la conquête définitive, lorsqu'il aura appaisé les mauvais vouloirs menaçants qu'il a soulevés contre lui en France, aux États-Unis et en Angleterre. Déjà, ainsi que nous l'avons les premiers annoncé, l'affaire relative au drapeau britannique, insulté dans un banquet diplomatique a été pacifiquement arrangé à Londres. Les journaux anglais, du 9, assurent que le ministre mexicain auprès de la cour de Windsor, a fait les plus humbles excuses, et qu'en conséquence ce petit méfait a été pardonné à Santa-Anna.

—Le *Courrier Français* de Mexico, du 9 décembre, contient un décret du président, d'après lequel il est fait à M. Alex. de Gros, sujet belge, une vaste concession de terres. L'entrepreneur s'oblige à faire venir, à ses frais, au moins mille familles belges, allemandes et suisses, dans le délai de dix ans, dans le département de Tamautipas, et à les mettre en état de cultiver les terres qui leur sont destinées; en gardant une distance de vingt lieues de la frontière étrangère.

Les colons seront libres, pour dix ans, de toutes contributions, quelle que soit leur dénomination, à l'exception des impôts municipaux; ils pourront introduire, sans aucun droit, par Matamoros, ou autre port ouvert au commerce, sur la mer du nord, le plus proche de leurs colonies, tout ce qui leur sera nécessaire pour la colonie et pour leurs besoins particuliers, en se soumettant aux lois du pays; les douanes maritimes prendront connaissance des effets que l'on importera; le gouvernement suprême désignera les points les plus convenables de la côte pour l'exportation des produits de la colonie.

M. Guénot, qui avait été envoyé en France par le gouvernement mexicain pour y étudier la fabrication de la soie, est arrivé à Vera-Cruz, suivi d'un certain nombre d'ouvriers des manufactures de Lyon. Il emporte, aussi des métiers et tous les ustensiles nécessaires pour commencer immédiatement à fabriquer.

Des nouvelles de la Sonora annoncent qu'il y a eu un combat, le 27 octobre, à Tepupa, entre les troupes du gouvernement, commandées par le général José Urrea, et les rebelles, sous les ordres des frères Gandara. Ces derniers ont été défaits et ont pris la fuite, en laissant au pouvoir d'Urrea plus de cinq cents hommes tués, blessés ou prisonniers. Les rebelles ont aussi battus dans une autre affaire, moins sérieuse, à San Ignacio. Après ces deux combats, Adalid, un des chefs rebelles, et Juan Gandaria s'étaient retirés à Curcupe, où ils avaient pris position; mais, à l'approche du général Urrea, ils se sont enfuis en prenant la route de Horcasitas et de Gavilan; on pensait qu'ils avaient été rejoints par Manuel Garanda, vis-à-vis Buenavista. Cependant, comme le général Urrea n'avait pas cessé de les poursuivre, on s'attendait généralement à une seconde affaire de Tepupa.

Dans la nuit du 14 novembre, un caporal, nommé Antonio Rucio, a voulu tenter un mouvement insurrectionnel à la tête de quelques compagnies de la garnison du Paso del Norte. Mais par l'intervention du curé, ces compagnies sont rentrées dans l'ordre avant même que les forces dépêchées à leur poursuite par le colonel Monterde eussent pu les atteindre. — (*Courrier de la Louisiane.*)

—Les journaux de la Jamaïque publient la lettre suivante, datée du 12 décembre, et adressée par le lieutenant A. G. Bullman de la marine anglaise au vice-amiral Adam :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux ordres reçus du commodore Sharpe, je suis parti d'un Port-Royal le 21 novembre, et, après une pénible traversée, je suis arrivé à Santa-Martha le 1er courant. Je me suis immédiatement mis en communication avec le consul de S. M. B. et je suis heureux de vous annoncer que tout est tranquille ici, ainsi que dans la province : l'énergie déployée par les autorités, après le meurtre du gouverneur, a complètement paralysé les insurgés, dont la tête est mise à prix et qui errent dans les montagnes. Je suis entré lundi dernier à Carthagène; on ne craint plus aucun soulèvement. Le général Pando était rentré la veille avec ses troupes, amenant deux des assassins du gouverneur. On espère s'emparer bientôt de Reasco, le chef de la bande. »

*Horrible désastre.*—Le fleuve Mississippi a été, pendant la nuit du 3 au 4 janvier, le théâtre d'un des sinistres les plus épouvantables que l'on ait jamais eu à enregistrer dans les annales de la navigation américaine. Le steamer *Shepherdess*, parti de Cincinnati pour St. Louis avec un nombre de passagers que l'on évalue diversement de 150 à 200, était arrivé vers minuit à Cahokia Bend, situé à moins de trois milles de Saint Louis, lorsque tout-à-coup il donna sur un de ces arbres morts que l'on appelle *snags* ou *chicots*, et il s'ouvrit une voie d'eau si large que le navire s'engloutit immédiatement, sans qu'on eut le temps de donner l'alarme aux passagers qui étaient tous couchés dans leurs cabines. En moins de trois minutes l'eau couvrit le pont, et les quelques personnes qui s'y trouvaient s'élançèrent sur le gaillard d'arrière. Le navire, qui était toujours entraîné par le courant, se jeta bientôt sur un chicot et fut renversé sur le côté gauche; puis, en se dégageant, il inclina si fortement sur le côté opposé que plusieurs personnes furent précipitées dans le fleuve par ce brusque mouvement de bascule. Le steamer marchait toujours, mais il s'arrêta enfin sur un banc de sable contre lequel il se heurta avec tant de violence que les cabines si-

tuées sur le pont se détachèrent et flottèrent en continuant à descendre, laissant le corps du navire complètement englouti. Pendant que la perte du *Shepherdess* s'accomplissait ainsi en trois reprises, il se passait à son bord un drame qu'il est plus facile d'imaginer que de décrire. La nuit était très obscure et très froide. Presque tous les passagers avaient été surpris au lit par l'eau qui envahissait le navire; cependant les communications étaient si largement ouvertes que la plupart avaient réussi à gagner le pont. Mais là, demeurant, paralysés par le froid, ils étaient bientôt entraînés par le courant, et beaucoup d'entre eux faisaient de vains efforts pour atteindre la rive qui cependant n'était pas éloignée. Presque tous ceux qui ont été sauvés, au nombre de cent environ, furent recueillis sur les cabines qui surnagèrent, par le steamer *Henry Bry*, qui était survenu peu de minutes après le désastre. Aux dernières dates de St. Louis, le 5, on faisait des fouilles dans le navire englouti pour retirer quelques effets précieux; on y cherchait aussi la liste des passagers, mais elle n'avait pas encore été trouvée, de sorte qu'il était impossible de connaître exactement non seulement les noms, mais aussi le nombre des victimes. On l'évalue diversement de 30 à 60. Le capitaine Howell a péri le premier, et sa perte est d'autant plus regrettable qu'il laisse une femme et onze enfants sans fortune. Le voile de la nuit a couvert les principales scènes de ce terrible drame, on en raconte cependant quelques-unes. Sur le *Shepherdess* se trouvait une famille anglaise composée de 10 personnes, et nouvellement arrivée dans ce pays. Dans le désordre qui eut lieu, cette famille se trouva divisée en trois fractions. Neuf s'élançèrent dans le fleuve, et réussirent à aborder, cinq sur la rive gauche et quatre sur la rive droite. Le dixième demeura sur les cabines flottantes où il fut recueilli. On peut imaginer quelle fut leur joie lorsque, le lendemain, ils se trouverent tous réunis. On cite un passager qui a perdu 30 esclaves, un autre 8, un troisième \$3,000 et un quatrième \$1,600. On cite comme s'étant signalés par un admirable dévouement, dans ce désastre, MM. Robert Bullock, Dr. Massy et Irvin.

### LA PROVIDENCE VEILLE SUR NOUS.

En 1562, par une de ces froides et brumeuses soirées d'automne, où les vapeurs blanches de la Seine jettent sur les rives de ce fleuve et sur les édifices qui l'avoisinent une sorte de nuit grisâtre qui précède l'obscurité, un jeune homme d'une haute taille, et dont les vêtements d'un drap fin, mais déchirés, annonçaient que chez lui l'aïeance et le luxe avaient fait place à la misère, se promenait le long du Louvre, lentement et la tête baissée.

Déjà les ouvriers qui travaillaient sous les ordres du célèbre sculpteur, Jean Gouzon, avaient suspendu les immenses travaux qu'ils exécutaient dans ce noble et vaste édifice. Sauf quelques sentinelles disposées de distance en distance, sauf quelque passant attardé qui se hâta de regagner sa demeure, personne ne troublait la solitude et le silence de cette partie alors assez déserte de Paris.

Cependant un vieillard, qui, lui aussi, paraissait livré à ses méditations, suivi à distance de quelques serviteurs en livrée, s'avancait gravement vers la partie du Palais naguères embellie par François Ier, et passait près du jeune homme dont nous avons parlé, lorsque celui-ci absorbé dans ses tristes rêveries, s'arrêta tout-à-coup devant l'endroit le plus escarpé de la Seine, et y plongeant des regards égarés et pleins d'une résolution désespérée.

—Mourir! s'écria-t-il, se frappant le front, mourir quand je suis si jeune! quand j'ai là tant de choses qui me promettent de la gloire! quand j'ai tout quitté pour suivre une impérieuse et irrésistible vocation! Il n'y a donc point de Providence! Et il allait se précipiter dans la Seine, quand un cri jeté derrière lui, l'arrêta et lui fit tourner la tête.

C'était le vieillard qui se hâta vers lui, et le saisit par le bras, pour mieux l'empêcher de mettre à exécution le funeste dessein qu'il méditait.

—Jeune homme, dit-il, est-ce à votre âge que l'on blasphème? Deuter de Dieu et vouloir mourir! Quoi donc a pu vous pousser à de si coupables extrémités?

—La misère!

—La misère, enfant! Mais cette misère qui vous accable aujourd'hui, savez-vous si la Providence, dans ses voies miséricordieuses, ne vous l'a point envoyée comme une épreuve, comme un moyen peut-être de changer votre position et de la rendre heureuse? Ce ne sont point les jeunes-gens, naïfs comme vous semblez l'être, que Dieu repousse de sa main; ce sont les pécheurs endurcis qu'il abandonne dans sa justice ou triste sort qu'ils ont mérité. Vous parairez honnête, et je ne sais pourquoi, mais vous m'inspirez une bonne idée de votre éducation et de votre naissance. Venez avec moi, je veux aujourd'hui vous donner asile; vous me raconterez votre histoire, et si vous êtes digne d'intérêt, je pourrai, je l'espère du moins, vous être de quelque utilité.

Puis se retournant du côté de ses gens: ses châteaux, leur dit-il.

A la voix de leur maître, les serviteurs accoururent, et ouvrirent une petite porte qui introduisait dans le Louvre. Là ils allumèrent des flambeaux, et précédèrent le vieillard et le jeune homme dans un riche appartement dont une immense bibliothèque tapissait les murailles. Le vieillard s'établit dans un grand fauteuil, fit signe à son hôte de s'asseoir, et ordonna qu'on servit à celui-ci à manger. Après un repas copieux où le jeune homme put satisfaire un appétit des mieux conditionnés, et qui semblait amuser beaucoup le vieillard, ces deux personnages si subitement et si bizarrement réunis se regardèrent avec curiosité.

Le jeune homme avait une de ces physionomies franches et ouvertes qui



caractérisent les Flamands : ses cheveux noirs et courts laissent à découvert un beau front plein de poésie. Il s'exprimait avec candeur. A certaines syllables, qu'il prononçait mal-à-propos longues ou brèves, on reconnaissait l'accent de son pays natal.

Le vieillard portait le vêtement épiscopal. Sa taille petite paraissait plus courbée encore par les travaux de l'étude que par le poids de l'âge ; ses yeux étincelaient comme des diamants, et sa parole sentencieuse et dogmatique, annonçait une personne habituée à être écoutée respectueusement.

—Vous désespérez de la bonté divine, mon enfant, dit-il après un moment de silence, et c'est la misère qui en est cause! Moi aussi j'ai désespéré de la bonté divine! moi aussi j'ai été près de me donner la mort! Et rependant.....Tenez, c'est une histoire que je veux vous conter; ma confiance encouragera la vôtre. Je ne puis encore m'expliquer l'intérêt que vous m'inspirez, mais il y a là une voix qui semble me dire : Tu changeras sa destinée, Dieu t'a choisi pour cela."

Le vieillard se recueillit un instant, et reprit ainsi son discours :

—Mon père était un pauvre habitant de Helun. Sa famille nombreuse lui donnait beaucoup de soucis et l'obligeait à de rudes travaux ; il exigeait, et avec beaucoup de justice, que ses enfans travaillassent comme lui, mais, il faut l'avouer, à cet âge j'étais paresseux."

—Las de remontrances inutiles, un jour mon père me châtia sèvèrement. Exaspéré de ce traitement, au lieu de m'en prendre à ma paresse, j'accusai mon père d'injustice, et je pris la fuite. Après avoir erré tout un jour, je tombai malade de fatigue, de faim et de froid, un cavalier me trouvant dans un champ, épuisé et demi-mort, prit pitié de ma jeunesse, me chargea sur son cheval, et me conduisit de la sorte à l'hôpital d'Orléans. Là je reçus des soins qui me rappelèrent à la vie, et après deux mois de maladie je sortis de l'hôpital, vêtu par charité, et n'ayant pour ressource que quelques pièces de monnaie que les bonnes sœurs hospitalières me donnaient, en m'engageant à retourner au logis paternel."

—Hélas! mon père était mort!"

—Ce fut alors que je conçus, comme vous, la funeste pensée de mourir. Cependant les pieuses leçons que j'avais reçues des bonnes sœurs d'Orléans me soutinrent dans cette terrible épreuve. Je fis le signe de la croix, et je me mis à genoux en priant Dieu et la Sainte Vierge de ne pas m'abandonner. Plus fort après cette prière, je partis courageusement à pied pour Paris, demandant du pain sur la route, et obtenant parfois de quelque voiturier complaisant la permission de prendre place auprès de lui."

—Arrivé à Paris, et perdu dans cette grande ville, je sentis encore le désespoir me suggérer de coupables pensées. J'appelai de nouveau la prière à mon secours. J'entrai dans une église, et agenouillé devant l'autel de la Sainte Vierge, je laissai, dans ma ferveur et mon exaltation, échapper quelques paroles qu'entendit une dame placée près de moi. Elle m'appela, me fit des questions, et me proposa d'entrer chez elle comme domestique de ses fils."

—Une de mes principales occupations était de conduire ces jeunes-gens au collège, et de veiller sur eux pendant le temps des leçons. J'écoutais attentivement les professeurs, et comme le bon Dieu m'a donné d'assez heureuses dispositions, je profitais plus que mes maîtres de ce qu'on leur enseignait. On s'aperçut de mes efforts pour acquérir de la science, on m'encouragea, et bientôt, grâce à la protection des professeurs, je sortis de la domesticité pour devenir boursier dans un collège."

—Mes études ne s'achevèrent pas sans beaucoup de misère et de grandes privations ; mais j'y acquis assez de réputation, pour qu'un gentilhomme de Berry, qui était venu à Paris, me proposât de m'emmener pour faire l'éducation de ses fils. J'acceptai, comme vous devez bien le penser, et je demeurai chez lui jusqu'au moment où le roi Henri II vint visiter le pays que j'habitais."

—Mes élèves présentèrent au Monarque une épigramme grecque de ma composition. Le chancelier de l'Hôpital trouva bien ce petit ouvrage, me prit en affection, et je fus nommé à une chaire de grec et à l'Université de Bourges."

—Dès lors tout me sourit, et la main du Seigneur me soutint dans la position à laquelle elle avait daigné m'élever. Je fus bientôt nommé à l'Abbaye de Bellozane. Peu après Henri II me confia une mission honorable auprès du Concile de Trente. A mon retour je fus nommé précepteur des princes. Depuis qu'un de mes élèves est monté sur le trône, j'ai été élevé à la dignité de grand aumônier de France, et peu après nommé évêque d'Auxerre."

—Vous le voyez, enfant, si j'avais désespéré de la protection divine, si j'avais été assez lâche et assez impie pour me donner la mort, j'aurais fait avorter les desseins de Dieu sur moi dans ce monde, et je me serais damné pour l'éternité dans l'autre ; car Dieu ne pardonne point à ceux qui rejettent volontairement l'existence qu'il leur a imposée. Le suicide est un crime, et l'ange qui marque au front les réprouvés, imprime un caractère particulier de malédiction à l'homme qui se frappe lui-même, comme à l'assassin qui frappe un de ses frères."

—Comptant au contraire sur le secours de Dieu, j'ai pu, moi pauvre autrefois, j'ai pu à mon tour soulager les pauvres, foudrés des hôpitaux, et rendre abondamment à la charité ce qu'elle m'avait donné."

—Et maintenant que Jacques Amyot, autrefois pauvre et mendiant, aujourd'hui grand-aumônier de France et évêque d'Auxerre, vous a dit naïvement son histoire, ne voudrez-vous pas aussi lui dire la vôtre?"

Suite au prochain numéro.

A VENDRE  
Au Bureau des Mélanges, et chez MM. les libraires de la ville, par  
LENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL pour l'année Bissextile  
1844.

AVIS PUBLIC.

UN MAITRE D'ECOLE CATHOLIQUE, capable de l'enseigner la  
grammaire Française et Anglaise, trouvera de l'encouragement à St. Rémi  
en s'adressant au curé du lieu.  
P. BEDARD, Ptre.  
St. Rémi, 18 décembre 1843.

HISTOIRE DU CANADA.

LES SOUSCRIPTEURS POUR L'HISTOIRE DU CANADA, qui désireraient  
avoir le Vol. 1er. avant que le Soussigné puisse passer à la campagne, le trou-  
veront à sa demeure, coin des rues Craig et Radegonde, Marché au Foin, ou  
à la Librairie de E. R. Fabre Ecr., rue St. Vincent, ou le livre sera au-si à  
vendre.  
M. BIBAUD.

N. B.—Les personnes à qui il a été envoyé, ou laissé des exemplaires  
du prospectus, et qui n'ont pas encore envoyé les noms des souscripteurs,  
sont priées de le faire par la première occasion sûre.  
M. B.  
22 Déc.

PERDU.

SI QUELQU'UN a trouvé le 1er. volume du GÉNIE DU CHRISTIANISME,  
PAR CHATEAUBRIAND, il est prié de le remettre à l'Évêché de Mon-  
tréal.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT  
DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le  
public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE ROUTIQUE DE RELIEUR,  
dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et  
Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant  
à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux  
prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE,

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CE BUREAU,  
PETIT MANUEL

DE  
L'ARITHMÉTIQUE I

Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTREAL.

PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA,  
suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfans l'é-  
tude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition.  
Prix : 15 sols.

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des  
privileges attachés à la CONFRÉRIE DU SCAPULAIRE, suivie du  
Billet d'Admission.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ETABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ.

DES CARTES DE TEMPERANCES TOTALE ET PARTIELLE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi  
Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour  
l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement  
pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au  
Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement  
On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez  
MM. FABRE et LEPROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7d
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Ptre.  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, Ptre.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.